NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 10 octobre 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Égypte.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Produits visés: ICS 25.220.50 (émaux)

Le présent addendum concerne la notification de la pulbication du Décret ministériel n° 478/2018 (3 pages, en arabe) qui annule les normes égyptiennes suivantes:

* ES 234-1 "*Standard methods of testing for enamel - part (1): Guide to selection of test methods for vitreous and porcelain enameled areas of articles*" (Méthodes d'essai normalisées applicables aux émaux - Partie 1: Guide pour le choix des méthodes d'essai applicables aux surfaces émaillées de pièces), 28 pages, en arabe
* ES 234-2 "*Standard methods of testing for enamel - part (2): Production of specimens for testing enamels on sheet steel, sheet aluminum and cast iron*" (Méthodes d'essai normalisées applicables aux émaux - Partie 2: Production d'éprouvettes pour l'essai des émaux sur la tôle d'acier, la tôle d'aluminium et la fonte), 8 pages, en arabe
* ES 234-3 "*Standard methods of testing for enamel - part (3): Determination of resistance to chemical corrosion by boiling acids, boiling neutral liquids and/or their vapors*" (Méthodes d'essai normalisées applicables aux émaux - Partie 3: Détermination de la résistance à la corrosion chimique par des acides bouillants, les liquides neutres bouillants et/ou leurs vapeurs), 26 pages, en arabe
* ES 234-4 "*Standard methods of testing for enamel part (4): production of test specimens for aluminium*" (Méthodes d'essai normalisées applicables aux émaux - Partie 4: Production d'éprouvettes pour l'aluminium), 8 pages, en arabe

Il est à noter que le Décret ministériel n° 423/2005 (25 pages, en arabe), qui avait fait l'objet de la notification G/TBT/N/EGY/3 du 14 décembre 2005, prévoyait, entre autres, l'application obligatoire de l'édition précédente de cette norme égyptienne.

Les producteurs et importateurs sont informés de toute modification aux normes égyptiennes par la publication d'arrêtés administratifs dans le Journal officiel.

Date projetée pour l'adoption: 27 mai 2018

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 24 juin 2018

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations et entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:

Point d'information national

*Egyptian Organization for Standardization and Quality* (Organisation égyptienne de normalisation et de contrôle de la qualité)

16 Tadreeb El-Modarrebeen St., Ameriya, Le Caire (Égypte)

Courrier électronique: [eos@idsc.net.eg](mailto:eos@idsc.net.eg)/[eos.tbt@eos.org.eg](mailto:eos.tbt@eos.org.eg)

Site Web: <http://www.eos.org.eg/>

Téléphone: + (202) 22845528

Fax: + (202) 22845504

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**